



Pension alimentaire enfant de 15 ans

Par **celcyr**, le **08/10/2013** à **10:40**

Bonjour,

Mon ex-compagnon et moi-meme avons exercé une garde alternée pour notre fils pendant 12 ans et désormais celui-ci veut vivre avec son pere.

J'essaie de me fier a la grille des barèmes pour fixer la pension alimentaire mais sachant que mon fils a 15 ans est ce que je ne dois pas verser plus?

En sachant que j'ai déclaré l'année derniere 21000 euros sur l'année, que j'ai trois enfants en tout, et que la garde serait classique, a combien pouvez-vous estimer le montant de cette pension? Sur la grille je devrai verser 130 euros environ

2 eme question, si on ne passe pas pas un JAF est-ce que je pourrai deduire tout de même cette pension de mes impots?

Merci de prendre le temps de me repondre.

Bonne journée